

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-394-1929 Divers.

n° 53-394-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 septembre 1929

Numéro JO
n° 394 du 30/09/1929

Date du numéro
30 septembre 1929

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Mohamed Djama, précédemnt téléphoniste au cabinet du gouverneur, est engagé, à compter du 1er septembre 1929, comme journalier, au salaire de sept francs par journée de travail effectif et mis, en cette qualité, à la disposition du commandant du cercle de Djibouti.